



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 23 septembre 2026

Date de convocation : 15/09/2026 Date d'affichage : 15/09/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 14 Nombre de votants : 14 Absents / Excusés : 7	Objet : Convention tripartite avec GOFO France	Délibération n° 2026-07 Résultat du vote 14 pour 0 contre 0 abstention
--	--	--

L'An Deux Mille Vingt Six, le 23 septembre à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, M. Didier REVEAU,
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Carole HEULOT,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER,
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN,
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU.

Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe POT,
Mme Isabelle LEROY, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre BROSSET

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOURS

7. CONVENTION TRIPARTITE AVEC GOFO France

Le Comité syndical,

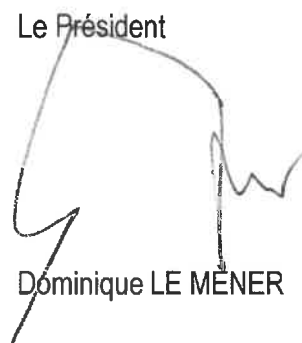
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le principe d'une convention temporaire d'occupation tripartite entre la société GOFO France – la société EDEIS Aéroport Le Mans Arnage et le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans ;
- **AUTORISE** la signature de la convention d'occupation temporaire ;
- **HABILITE** le Président du Syndicat mixte à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 23 septembre 2026

Le Président



Dominique LE MÈNER